

KELLER Valérie
La Déléguée Territoriale Sud-Est

La Directrice de l'INAO
à

Dossier suivi par : Amélia MARTINENGI
Téléphone : 04.95.32.25.37
Courriel : INAO-CORSE@inao.gouv.fr

**Monsieur le Directeur
DDETSPP de Corse-du-Sud**

V/Réf : DAENV Courriel du 03/06/2024
Courriel de contact : camille.vriz@haute-corse.gouv.fr

N/Réf : AM/EC/05072024

Objet : AENV – Abattoir de BASTELICA
Demande de contribution.

Biguglia, le 5 juillet 2024

Par courriel en date du 3 juin 2024, les services de l'INAO ont été consultés dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale de la SARL A Tumbera dont l'installation, située sur la commune de Bastelica, concerne un atelier d'abattage d'animaux de boucherie (porcins) et un dépôt de sous-produits animaux.

La commune de Bastelica est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées / Appellations d'Origine Protégées (AOC/AOP) :

- "Brocciu corse" / "Brocciu" ;
- "Coppa de Corse" / "Coppa de Corse - Coppa di Corsica", "Jambon sec de Corse" / "Jambon sec de Corse - Prisuttu" et "Lonzo de Corse" / "Lonzo de Corse – Lonzu" ;
- "Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa" ;
- "Miel de Corse - Mele di Corsica".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) viticoles "Ile de Beauté" et "Méditerranée".

Cette demande d'autorisation environnementale s'inscrit dans le projet d'augmentation de la capacité d'abattage des porcins qui, aujourd'hui, est autorisée pour une capacité de 5 tonnes par jour.

L'abattoir fonctionne 4 jours par semaine du mois de novembre au mois de mars, avec un tonnage annuel estimé à environ 500 tonnes par an. Le poids abattu moyen est inférieur à 6 tonnes par jour sur les 2 dernières années et peut exceptionnellement être supérieur à 10 tonnes les jours de pointe.

Du fait de ce dépassement, la demande concerne l'augmentation de l'activité d'abattage, pour un volume abattu de 10 tonnes-équivalent-carcasses par jour.

L'INAO a noté que l'abattoir se situe dans la zone constructible de la Carte Communale de Bastelica et que le pétitionnaire s'engage à respecter l'ensemble des mesures prévues pour éviter et réduire l'impact de cette installation sur son environnement.

Aussi, dans la mesure où cette installation est un outil essentiel au maintien et au développement des AOP "Coppa de Corse" / "Coppa de Corse - Coppa di Corsica", "Jambon sec de Corse" / "Jambon sec de Corse - Prisuttu" et "Lonzo de Corse" / "Lonzo de Corse - Lonzu", dont les cahiers des charges imposent que l'étape d'abattage soit réalisée dans l'aire géographique de ces appellations, les services de l'INAO émettent un avis favorable sur ce projet.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale Adjointe,
Gisèle LARRIEU

